Nature En Ville

Aménagement de l'ÉcoQuartier "L'Ange Gardien"

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2017

Organismes en charge de la mise en œuvre : Equipe d'aménagement / Métropole Européenne de Lille (MEL) / Ville

Services de la collectivité associés : Les élus: Madame La Maire, l'adjoint au cadre de vie, l'adjointe au logement et le conseiller délégué à la biodiversité / Le personnel : la Directrice générale des services, le service urbanisme, environnement et développement durable

Partenaires financiers : MEL / ville / aménageurs

Partenaires techniques : Equipe d'aménagement : urbaniste, écologue, paysagiste, énergéticien, BET Magéo

Date de début du projet : Janvier 2013

Date de fin prévue : Janvier 2022



Objectifs

La ville a porté l'ambition de l'aménagement d'un quartier en renouvellement urbain dans le cadre des engagements d'un écoquartier. Cette ambition a été soutenue et est accompagnée techniquement et financièrement par le MEL. Notre commune n'aurait pas eu les moyens et les compétences nécessaires pour mener un tel projet.

L'objectif est de démontrer que dans une petite commune périurbaine, l'étalement n'est pas inéluctable. Une densification de l'habitat associée à une réflexion sur la qualité des espaces publics, la présence du végétal, une exigence sur les compensations nécessaires par rapport à l'impact du projet, etc., peuvent produire des effets positifs sur la biodiversité à l'échelle d'un quartier, mais plus largement à l'échelle de la commune.

Le site de l'Ange Gardien constitue une vaste parcelle d'environ 11 ha à proximité du centre-ville. Une grande partie du site est un site industriel, ancienne société de teillage de lin.

Un inventaire de la faune et de la flore a permis de cibler les espaces à conserver : un alignement de charmes centenaires, le boisement zone de nidification de l'avifaune…. Le projet s'attache à renforcer les continuités écologiques et à intensifier les trames vertes et bleues.

L'écoquartier accueillera des jardins potagers, une mare, des zones de prairies, un verger pédagogique, des cheminements doux, en lien avec les berges de la Deûle.

L'écoquartier a obtenu le label 2 : « l'écoquartier en chantier »

Mesures mise en œuvre

De l'élaboration du cahier des charges à la finalisation de tous les aménagements, dix années seront nécessaires (2012-2022).

En ce qui concerne la biodiversité :

- un inventaire faunistique et floristique a été réalisé,
- une étude d'impact.

L'inventaire a souligné le peu de richesse des milieux naturels de ce site, et a confirmé la nécessité de préserver quelques éléments remarquables : alignement de charmes centenaires, et un petit boisement (composé de charmes, chênes, érables, frênes, ormes, saules, et tilleuls), actuellement privé et ne bénéficiant d'aucun entretien.

Écologues (cabinet Alpha), paysagistes (Pergame) et l'équipe élargie autour du projet, ont travaillé à des propositions, visant à renforcer la biodiversité du site après aménagement : en préservant l'existant à protéger et en créant un maillage d'espaces de nature :

- cheminements, accompagnement de voirie,
- zone de jardins avec une mare (à partager, familiaux, ou pédagogiques),
- un verger pédagogique,
- deux zones plus extensives de prairie.

A ce stade du projet qui se déclinera en 4 phases opérationnelles, la phase 1 est en cours de construction (livraison des logements 2017/2018). Les premiers logements ont été livrés en juillet 2017.

Les végétaux des espaces verts dans les parcelles privées (opérations groupées) et espaces publics ont été choisis uniquement dans le registre des essences locales, avec une traçabilité sur les lieux de production (à la demande expresse de la ville).

L'éclairage public sera équipé de lampes à LED, d'une intensité et de couleur recommandée par l'ANPCEN. L'éclairage sera coupé au cœur de la nuit comme dans les autres secteurs de la commune (0h30--> 5h).

La deuxième phase est en cours de réflexion. Elle comportera des logements individuels pour lesquels la ville a obtenu qu'un paysagiste travaille en amont sur la nature des espaces verts privés pour une cohérence à l'échelle de l'opération.

La zone de jardins pourra être aménagée pour moitié dans cette deuxième phase. Un groupe projet se constitue avec les habitants volontaires qui viennent d'emménager dans le quartier et les citoyens déjà mobilisés autour de la biodiversité afin d'obtenir un projet qui réponde le mieux aux attentes.

Résultats/Impact pour la biodiversité

1ers résultats :

- identification du patrimoine naturel à protéger et intégration de leur nécessaire préservation dans le cahier des charges de l'aménagement ;
- les végétaux plantés à l'automne 2017 seront exclusivement des essences et espèces locales ;

- la ville a souhaité la construction d’un bâtiment (un seul niveau de plain pied) en entrée de quartier, disposant d’une toiture végétalisée avec prairie naturelle.

Coordonnées

Quesnoy-sur-Deûle
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
En savoir plus
Contact

Vincent Jourdain, conseiller délégué à la biodiversité, ville du Quesnoy-sur-Deûle
Tél. 03 20 63 61 54 (Mairie de Quesnoy-sur-Deûle - service développement durable)
Vincent.jourdain@quesnoysurdeule.fr